

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 septembre 2013**

Absents excusés : Mme Fort et M. Sanchez.

TAUX AVANCEMENT DE GRADES :

Le conseil décide de fixer le taux d'avancement de grade des agents à 100 % pour la commune.

HEURES COMPLEMENTAIRES :

Il est décidé d'octroyer 16 heures complémentaires par mois à Alain Gauch pour la saison hivernale du 1^{er} octobre 2013 au 30 mars 2014, les 32 premiers mois étant consacrés à la réparation et à l'adaptation du matériel.

INDEMNITE DE CONSEIL :

Le conseil prend la décision de verser l'indemnité de conseil pour l'exercice 2013 et l'indemnité de confection du budget au comptable du trésor pour un montant global de 274.60 €.

CONVENTION TARN AMONT CONTRAT DE RIVIERE :

Le conseil décide de signer la convention de partenariat concernant la gestion des eaux à l'échelle du bassin versant du Tarn amont.

L'objectif premier est de concilier le développement du territoire et la préservation des milieux aquatiques autour d'un contrat de rivière.

ADHESION COMMUNES FORESTIERES DU DEPARTEMENT :

Le conseil prend la décision d'adhérer à l'association des communes forestières du département, créée officiellement au mois d'avril et dont le but est de soutenir les actions en faveur de la filière bois-forêt dans le département.

CESSION TERRAIN AUX ROUVIERES :

Il est nécessaire de compléter la délibération déjà prise pour la cession de terrain à Patrick Galzin, en précisant : « pour l'euro symbolique , avec dispense de paiement ». Cette formule permettant de simplifier l'acte de cession.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :

L'enfouissement des réseaux au Tronc est terminé. Les aides du département et du PNC ne seront attribuées qu'en 2014, car le dossier a été déposé tardivement.

Il est nécessaire d'établir un virement de crédit de 13794.42 € de l'opération n°158 vers l'opération n° 152 pour permettre le règlement de la facture à l'entreprise Rouvière.

L'enfouissement des réseaux prévus entre le petit pont et le hameau de Montjoie, n'a pas pu se réaliser. Le conseil comptait profiter des travaux exécutés par ERDF pour enfouir la haute

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
LOZERE

tension mais le surcoût nécessaire à l'enfouissement des lignes Télécom et moyenne tension n'a pas pu être budgétisé.

SOURCE MASMIN REGULARISATION CAPTAGE :

Dans le cadre de la régularisation du captage du Masmin, l'acquisition de la source est prévue, ainsi que diverses indemnités.

Le conseil DECIDE d'indemniser de la manière suivante :

Monsieur Heller, pour un montant de 1320 € correspondant aux indemnités dues pour la source. Le montant est calculé sur un débit d'étiage moyen de 11 m³/jour, défini par le service des Domaines.

L'emprise du captage sur la propriété de M. Heller, entraîne une indemnisation complémentaire de 50 € et l'emprise du réservoir, une indemnisation de 50 €.

Monsieur Cornut sera indemnisé pour l'emprise du réservoir sur ses parcelles à hauteur de 50 €.

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS :

Une rampe a été posée pour sécuriser les escaliers de l'ancienne poste de St Maurice, ainsi qu'à l'escalier entre les 2 étages de l'ancienne école de Masméjean.

REORGANISATION DES PERSONNELS DU PNC MONT LOZERE :

Le conseil après débat, se déclare déçu et décide de revenir sur sa décision d'expérimentation de la charte et confirme le choix de non participation à la signature collective des conventions de préfiguration le jeudi 4 juillet 2013 à Florac.

Le conseil rappelle que la commune de St Maurice a joué le jeu de la participation à l'élaboration de la charte en s'investissant dans les discussions et réunions préparatoires depuis 2011 et s'offusque de l'absence totale de concertation entre la Direction du Parc et les élus du territoire concernant la réorganisation des personnels sur le Mont Lozère.

La disparition des postes budgétaires sur le canton de Pont de Montvert qui se retrouvent fixés à Génolhac vont à l'encontre des priorités attendues dans la zone cœur et les motifs avancés par la direction du Parc qui tournent autour d'un meilleur travail d'équipe ou d'une économie sur les déplacements ne sont pas satisfaisants pour le conseil municipal qui exprime ses regrets devant cet abandon volontaire de l'intérêt porté à la zone cœur et à ses habitants et donne mandat à son Maire pour défendre la présence des Agents et personnels du Parc sur le canton.

ELARGISSEMENT VOIE COMMUNALE DES ROUVIERES :

Les dégâts sont occasionnés par les transports de bois sur une des maisons en bordure de route : la voie manque de largeur, le conseil mandate le Maire pour demander une étude à la DDT pour envisager une amélioration de la voie.

PARC CONTENTION DES ANIMAUX :

La délibération initiale ayant été mal rédigée, le conseil prends une nouvelle délibération pour le financement du parc de contention des animaux de la Brousse.

Coût de l'opération : 24 312.86 € TTC

Recettes pour 24 321.86 € réparties comme suit :

- GDS : 1000 €-12.37-2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
LOZERE

- CRCA du Midi : 500 €
- MSA : 3000 €
- Groupama : 600 €
- La Cuma : 300 €
- Mairie de Pont de Montvert : 2421.86 €
- Mairie de Fraissinet de Lozère : 3000 €
- Mairie de St Maurice de Ventalon : 1500 €
- Conseil général : 10 000 €
- La communauté de communes : 2000 €

Le conseil municipal approuve donc la participation de la commune pour un montant de 1500 €. Cette délibération annule et remplace celle du 2 mars 2013.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour participer aux frais de transport scolaire pour l'année 2012/2013 pour un montant de 840 € pour 4 élèves.